Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 19 (1946)

Heft: 6: Numéro consacré aux maisons de vieillesse

Artikel: Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées : architecte Frédéric Mezger, Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-122814

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vieillard et son petit-fils.
(Dessin de Rembrandt.)

NUMÉRO ENTIÈREMENT CONSACRÉ AUX

MAISONS DE VIEILLESSE

I

FONDATION DES LOGEMENTS POUR PERSONNES AGÉES OU ISOLÉES

ARCHITECTE : FRÉDÉRIC MEZGER, GENÈVE

Est-il trop tôt pour rappeler les origines de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées ?

Tout s'oublie si vite des choses les plus familières qu'il paraît indiqué, après quinze années, d'en réveiller le souvenir.

La Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées doit sa création à la Fondation genevoise pour la vieillesse, qui en prit l'initiative à la suite de la votation, par le Grand Conseil, de la loi du 12 mai 1929, sur la construction de logements économiques. En vertu de cette loi, la Fondation pouvait compter sur les subsides de l'Etat de Genève pendant vingt-cinq ans, tant pour le paiement des intérêts et de l'amortissement des capitaux engagés, que pour l'aide aux locataires indigents incapables de verser la totalité du prix fixé par la loi.

En construisant une véritable Cité-Vieillesse, la Fondation genevoise, branche de la Pro Senectute suisse, désirait rendre service aux nombreuses personnes âgées que les travaux de démolition en cours allaient priver de leurs logements dans les vieux quartiers. La suite des événements a montré que son action était justifiée.

Pour donner à l'entreprise une base aussi large que possible, la Fondation pour la vieillesse s'assura le concours du Bureau central de bienfaisance, de la Société coopérative d'habitation et de la Société pour l'amélioration du logement. Au Conseil d'administration, chargé de la diriger, chacune des quatre associations devait être représentée par trois délégués.

Les statuts élaborés par M. le notaire Picot furent approuvés par le conseil, ainsi que le plan financier prévoyant la construction de quatre bâtiments orientés au midi, renfermant 165 logements d'une pièce et demie, pour le prix de un million et cent mille francs, somme légèrement dépassée en cours de route.

Il avait fallu s'assurer au préalable les services d'un architecte au courant des questions d'urbanisme et de la situation précaire des personnes qu'il faudrait loger tôt ou tard, de leurs besoins et de leurs désirs. M. Fred. Mezger remplissait ces conditions, ayant fonctionné au service de l'Etat comme enquêteur avant les démolitions projetées. Disons tout de suite qu'il ne nous a pas déçus, et que nous lui devons en bonne partie le succès de notre entreprise. C'est lui qui trouva le terrain nécessaire, une parcelle de la propriété précédemment acquise par la Coopérative d'habitation, sur les prés de Vieusseux.

Les travaux commencés à la fin de l'année 1930, furent poussés

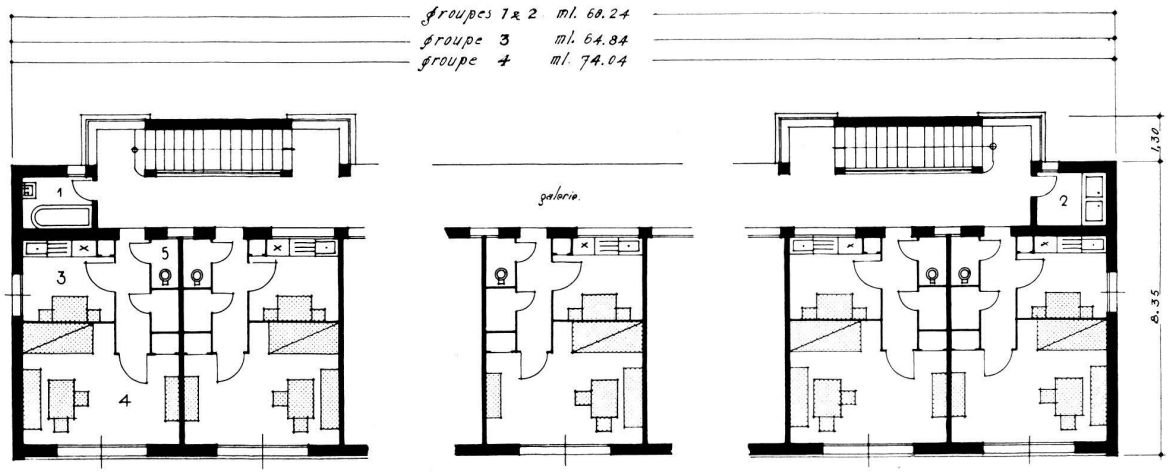

1. *Bain ;* 2. *Laverie ;* 3. *Cuisine 6 m² ;* 4. *Chambre 14 m² ;* 5. *W.-C.*

assez activement — en dépit de multiples difficultés — pour que l'inauguration pût se faire le 23 janvier 1932. Ce jour-là 75 logements étaient occupés, et les locataires disaient hautement leur satisfaction et leur reconnaissance. Les membres du conseil en prenaient acte avec l'assurance d'avoir travaillé pour le bien public, encouragés par l'autorité cantonale et l'approbation des particuliers intéressés aux résultats.

Comment une entreprise de cette importance a-t-elle été rendue possible ? Car il est évident que, laissés à eux-mêmes, les promoteurs eussent été impuissants à offrir aux personnes âgées ou isolées 165 logements confortables, ensoleillés, pourvus d'installations modernes, fourneaux à gaz, robinets d'eau courante chaude et froide, etc.

La plus grande partie du capital fut obtenue de la Caisse d'épargne et de la Caisse hypothécaire, le solde étant fourni par les entrepreneurs eux-mêmes, la Fondation pour la vieillesse et le Bureau central de bienfaisance.

La Fondation suisse Pro Senectute versa de son côté une somme de 9000 fr. en deux annuités de 5000 fr. et de 4000 fr. Le public genevois, répondant à un appel du Conseil d'administration, donna 2600 francs.

Le service des intérêts et de l'amortissement des hypothèques de deuxième rang était assuré par des subsides annuels de l'Etat, 19 800 fr. pendant vingt-cinq ans. En vertu de la loi, l'Etat de Genève s'engageait en outre à venir en aide aux locataires indigents, en versant pour eux, du 10 au 30 % du prix du loyer, 375 fr., auxquels il faut ajouter 10 fr. par mois pour le chauffage en hiver et l'eau chaude toute l'année. En revanche, le département compétent de l'hygiène se réserve le droit de désigner les personnes remplissant les conditions pour occuper les logements de la Cité.

Le logement-cellule se compose d'une chambre de 14 m², une cuisine de 6 m² avec cuisinière à gaz spéciale installée, d'un W.-C. avec toilette et d'un réduit. Aux extrémités de chacune des galeries d'étages, sont installées une chambre de bains et une lessiverie avec appareils, eau chaude et chauffage.

Une centrale de chauffage et de service d'eau chaude à distance est installée dans le sous-sol de l'un des groupes. Le chauffage est assuré par une chaudière Strebel de 224 000 calories équipée du brûleur Cuénod-Oléo, et le service d'eau chaude par une chaudière Strebel de 152 000 calories. Une troisième chaudière de réserve a été installée pour être branchée, soit sur le chauffage, soit sur le service d'eau chaude en cas de réparation ou de nettoyage de l'une des chaudières.

Au-dessus de la centrale est aménagé un logement avec bureau pour le ménage-gérant de la Cité-Vieillesse.

Enfin un grand garde-meubles en sous-sol est mis à la disposition des vieillards possédant un excédent de mobilier ou d'objets de famille.

Matériaux de construction : murs en plots de ciments Marendaz de 25 cm. d'épaisseur avec 3 matelas d'air, dalles en béton armé avec remplissage en corps creux, escaliers intérieurs en béton armé avec semelles en granit du Tessin, couverture en Mamouth avec émulsions bitumeuses en 5 épaisseurs et chape de 3 cm. en Colascrête, sols de chambres et vestibules en linoléum de Giubiasco sur chape Bimskork de 3 cm., sols des cuisines et W.-C.-toilettes en planelles grès 10/10, tous plafonds peints à l'huile, cuisinières à gaz modèle spécial « Le Rêve », à 2 trous et four, rideaux intérieurs en fort coutil montés sur tringles chromées Rigola, serrurerie exécutée par la Maison Winterhalter ; carrelages de grès cuisines et, W.-C. revêtements faïence crème et éviers émaillés par la Maison Poulhès.

Nombre de logements : 165 pour les 4 groupes et 1 logement de 5 pièces avec bains pour le gérant.

Type de logement : 165 de 1 pièce et demie avec réduit et W.-C.-lavabo.

Surface de chaque logement : 27 m².

Surface totale de construction : 2256 m².

Cube total de constructions : 17 440 m² y compris chaufferie centrale et garde-meubles.

Développement des galeries : 540 m².

Prix au mètre carré de galerie : 60 francs.

Prix au mètre cube de construction : 53 fr. 90, compris chaufferie centrale et garde-meubles.

Prix total des constructions : 973 202 francs.

II

MAISON POUR FEMMES SEULES « ZUM NEUEN SINGER », A BALE

ARCHITECTES : ARTARIA ET SCHMIDT, BALE

Année de construction : 1929.

Mode de construction : Fondations en béton armé. Squelette métallique avec raidissement diagonal et planchers encastrés. Eléments normaux de 3 m. 20 × 5 m. 46. Pilier normal I Dip 16 sur une hauteur de trois étages. Sommiers I Dip 16 à tous les étages. Planchers à nervures en béton léger, encastrés entre les sommiers. Murs extérieurs en béton armé léger, matelas d'air de 10 cm. pour noyer les piliers, revêtement intérieur en plaques de pierre ponce 5 cm. ; épaisseur totale des murs 27 cm. Toit plat, construit comme un plancher normal avec béton léger en pente et deux épaisseurs de carton bitumé. Fenêtres métalliques.

Installation : chauffage central : 2 chaudières de 8 m² de corps de chauffe chacune. Boiler électrique de 2000 l. Réchaud électrique et téléphone dans les appartements.

Prix de revient : 59 fr. 50 le m³ (sans les taxes et aménagement extérieur). Volume total : 5450 m³.

Organisation : Petits appartements pour dames seules (rentières). 4 appartements d'une pièce, 15 de deux pièces et 3 de trois pièces, tous avec terrasse ou balcon. Les appartements de deux et trois pièces comprennent salle de bains, petit office, W.-C. et réduit ; ceux d'une pièce, laboratoire et salle de bains. Les salles collectives (salle à manger, salon, cuisine et buanderie) se trouvent au sous-sol ; celui-ci est à niveau du jardin. 21 réduits pour les locataires sont également aménagés à cet étage.

(Extrait de l'*Architecture moderne en Suisse.*)

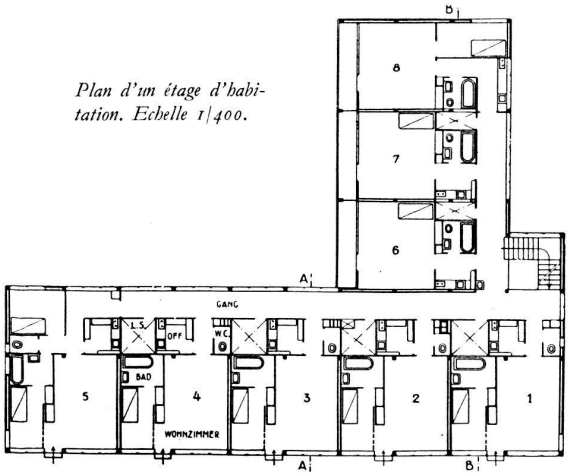

Plan d'un étage d'habitation. Echelle 1/400.

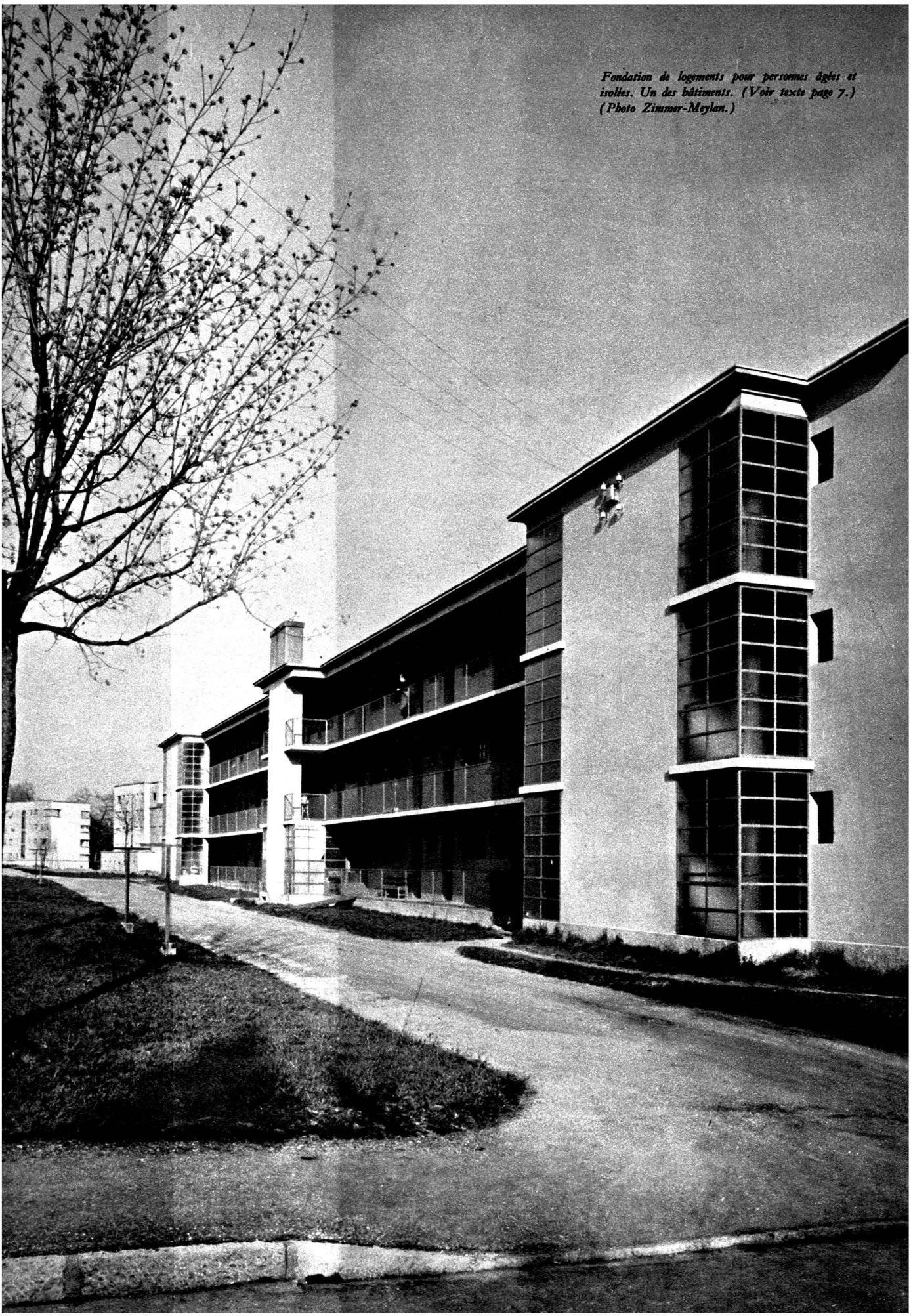

Fondation de logements pour personnes âgées et isolées. Un des bâtiments. (Voir texte page 7.) (Photo Zimmer-Meylan.)